

Des réfugiés à Mons au XIV^e siècle, cela vous dit quelque chose ?

« Plus de 165 réfugiés accueillis dans les communes de Mons-Borinage » (La Province, 15/9/2015)
« Mons - Sommes-nous prêts pour accueillir les demandeurs d'asiles ? » (Télé MB, 25/8/2015)
« Mons prêt à accueillir une vingtaine de familles de candidats réfugiés » (www.mons.be)
« Mons: deux réfugiés syriens ouvrent un petit restaurant » (www.rtf.be, 15/5/2017)
« Une dizaine de migrants découverts dans un camion près du SHAPE » (DH, 17/8/2017)
« Une classe réservée aux jeunes migrants à l'institut Saint-Luc » (Le Soir 7/9/2017)

Avec plus de 50 millions de réfugiés dans le monde, on assiste à la pire crise humanitaire depuis la seconde guerre mondiale et ces quelques titres extraits des médias montrent à l'évidence que notre région est également concernée par un problème d'une ampleur préoccupante.

Mais si on plonge dans le passé de notre ville, on s'aperçoit que des réfugiés y ont déjà trouvé un asile au XIV^e siècle. Il s'agit alors non pas de Syriens, d'Afghans ou d'Erythréens mais de Juifs.

Quand et pourquoi arrivent-ils à Mons ?

Aucun document ne mentionne de Juifs à Mons jusqu'en 1306, année de leur expulsion de France par Philippe le Bel. Agit-il par antisémitisme ? Ce concept n'apparaît qu'au XVIII^e siècle ; le roi de France a simplement besoin d'argent après une guerre coûteuse en Flandre (souvenons-nous de la fameuse « Bataille des Eperons d'Or »). Il se saisit de leurs biens immobiliers et de leurs créances et les contraint à l'exil. On estime à 100.000 le nombre de Juifs qui quittent le royaume de France. Quelques familles trouvent un refuge à Mons...



Migrants à la frontière entre la Serbie et la Croatie
octobre 2015



Juifs expulsés d'une cité allemande (1427-1428)

Combien sont-ils ?

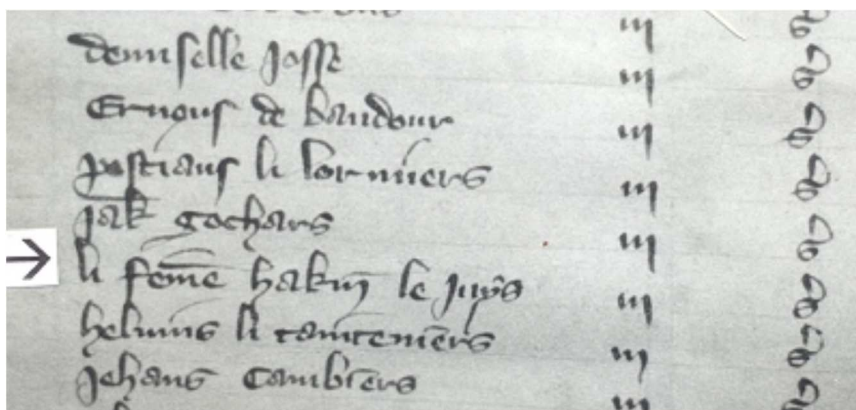
En 1307, Joseph le Juif et sa famille franchissent les frontières du comté de Hainaut. Le comte Guillaume leur accorde la permission de demeurer un an dans la ville hennuyère de leur choix, pourvu que les Lombards n'y résident pas. Ils peuvent pratiquer l'usure sous sa protection et sont considérés

comme des bourgeois, payant les mêmes impôts (maletôte) que ces derniers. Mais en 1308, Joseph n'est plus seul. Trois autres familles trouvent refuge également à Mons, dans les mêmes conditions : celles de Lyon, de Hakin et d'Abelye. Et dans les comptes de la ville, nous voyons la mention de quatre nouveaux noms : une femme (Tron) et trois hommes (Yzachar , Josson et Guillaume). Ces Juifs prêtent de l'argent à la ville et à ses habitants ; Hakin, d'après de nos recherches, semble être l'usurier le plus actif (*Paiiet a Hakin Le Juis pour 80 grans florins a make c'on emprunta pour paiier les pensions d'Arras, 200 lb.*).

Mais en 1315, Louis X le Hutin leur permet de rentrer en France à condition de payer de fortes sommes. A partir de cette date, les documents montois ne mentionnent plus de Juifs dans la ville.

En manque d'argent, Charles IV le Bel expulse à nouveau les Juifs en 1322 et le Hainaut constitue une fois de plus, un refuge pour les exilés. En effet, le rôle de bourgeoisie de 1323 mentionne huit familles. Trois femmes sont citées (Bieuvienne la fille d'Hakin, la femme d'Hakin et Joye) ainsi que cinq hommes (Benoît, Josse, Jossonnet de Clermont, Judas et Meros).

Mais rapidement on s'aperçoit en analysant les documents que les familles juives désertent la ville de Mons car un événement important va focaliser l'attention sur leur communauté: le « sacrilège » de Cambron. Guillaume, le converti, est en effet accusé d'avoir profané l'image de la Vierge. Le duel judiciaire et l'exécution de Guillaume (1326) ont, apparemment profondément marqué la population et il n'est pas impossible que, sentant une certaine tension dans la ville à leur égard, une partie des Juifs aient préféré émigrer sous des cieux plus cléments.



*Li feme Hakin le Juys, dans le rôle de bourgeoisie de 1323.
(Archives de la Ville de Mons n° 1348) Cliché G. Waelput*

A Mons, les Juifs prêtaient-ils de l'argent ?

A partir du XIIe S., les Juifs sont éliminés du commerce international par la concurrence des villes italiennes et hanséatiques ; la bourgeoisie urbaine les considère de plus en plus comme des rivaux indésirables et même là où ils peuvent posséder des terres (France, Espagne) il leur est pratiquement impossible de disposer de serviteurs chrétiens et donc de gérer de grands domaines agricoles à une époque où les machines agricoles sont encore à inventer. Le commerce de l'argent, interdit et réprimé sévèrement par le concile de Latran (1179), est donc la seule porte qui leur reste ouverte.

La communauté montoise n'échappe pas à la règle : tous les Juifs recensés dans les documents sont des usuriers, même le rabbin Moyset. Les prêteurs juifs réalisent des bénéfices importants en pratiquant des taux d'intérêt très élevés. A Mons, deux opérations de prêt permettent de calculer les taux d'intérêt : 79,1% l'an en 1309 et 86% en 1313, ce qui représente des taux habituels à court terme¹. Ils sont d'ailleurs obligés de récupérer rapidement leur capital et de faire des bénéfices sans tarder car la communauté montoise, comme les autres, du reste, est soumise au bon vouloir du comte qui accueille ses membres pour un laps de temps bien déterminé (un an ou cinq ans). Après, l'avenir est incertain. Nul ne sait quelle sera la réaction des autorités locales, ou si le comte ne devra pas sacrifier les Juifs pour calmer une quelconque haine populaire. Le sacrilège de Cambron et la peste noire sont des exemples d'événements qui ont cristallisé l'angoisse et la haine des foules sur les boucs-émissaires traditionnels, sans que le pouvoir ne réagisse face au désordre. La première vague d'immigrés reste huit ans à Mons ; la seconde disparaît rapidement des documents ; il faut donc faire fructifier le capital en quelques années, entre deux cataclysmes.

Par ailleurs les Juifs doivent faire face à une rude concurrence des Lombards. Originaires principalement de Lombardie et du Piémont (Asti, Chiéri), ils se répandent à partir du XIII^e siècle, dans nos provinces. Ils sont mentionnés à Mons en 1289 et en 1316 dans des actes officiels, mais également dans de nombreux passages des comptes de la ville. Si l'on compare l'activité économique des Juifs et des Lombards, on s'aperçoit très vite que ces derniers occupent une place beaucoup plus importante dans la cité hainuyère : ils brassent cinq fois plus d'argent que leurs concurrents et prêtent souvent des sommes très élevées à long terme (plusieurs mois), alors que les Juifs se spécialisent dans des petites sommes à court terme (quelques semaines, voire quelques jours).

A quoi pouvaient ressembler les Juifs présents à Mons au XIV^e S. ?

En l'absence de documents contemporains provenant de nos provinces, il est nécessaire d'examiner les rares documents sur les Juifs de la France du Nord du XIV^e S. En fait, il y a peu de différence avec les habits portés à Mons à cette époque. On observe que les hommes et les femmes portent une cotte à manches serrées aux avant-bras et fermée par de petits boutons. La femme mariée porte un couvre-chef drapé sur le cou et la tête ; l'homme, un bonnet à pointe souple. Comme ils viennent du royaume de France, le problème de la langue ne se pose pas. Reste la religion. Et là...



Costumes portés par les Juifs du Nord de la France au XIV^e siècle
Londres, British Library

Gérard Waelput

Professeur honoraire d'histoire à la Haute Ecole de la Communauté Française de Mons

Pour plus de détails (bibliographie, références...) consultez le site www.waelput.net

ⁱ *Item pour les frais de ces deniers (28 lb. 15 s. 10 d.) as juys pur 4 jours, 5 s.* (C. PIERARD, *Les plus anciens comptes de la ville de Mons (1279-1356)*, Bruxelles, 1971t. 1, p. 56, ligne 10).

J(ehan) de Carnières, jadis fils Gossuin de Carnières doit à Hakin le Juis de Mons 59 lb. ...le dete devant dite monteroit 4 d. li lb. chascune semaine tant come il deveroit le dete... (G. DECAMPS, *Chirographes 1301-1320*, f° 97, 20/9/1313).